

ARRETE N° 71/2017

**PORTANT INSCRIPTION SUR LA LISTE D'APTITUDE
POUR L'ACCES AU CADRE D'EMPLOIS
DES REDACTEURS TERRITORIAUX
AU GRADE DE REDACTEUR
PAR VOIE DE PROMOTION INTERNE**

En application des articles 7 et 8 du décret n°2012-924 du 30 Juillet 2012

Le Président du Centre de Gestion de la F.P.T. du Tarn,

- Vu la loi N° 82-213 du 2 Mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
- Vu la loi N° 83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi N° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment l'article 39,
- Vu le décret N° 2010-329 du 22 Mars 2010 portant dispositions statutaires communes à certains cadres d'emplois de fonctionnaires de Catégorie B de la FPT et notamment son article 9,
- Vu le décret N° 2012-924 du 30 Juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des Rédacteurs territoriaux, et notamment ses articles 7 et 8,
- Vu le décret N° 2013-593 du 5 Juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,
- Considérant que 20 nominations enregistrées dans le cadre d'emplois des Rédacteurs Territoriaux ouvrent droit, à raison de 1 pour 3, à 6 postes de Rédacteurs au titre de la présente promotion interne dans l'ensemble des collectivités et établissements affiliés au Centre de Gestion,
- Vu mon arrêté N° 75/2016 du 07/07/2016 portant inscription ou réinscription sur la liste d'aptitude pour l'accès au cadre d'emplois des Rédacteurs Territoriaux à compte du 01/07/2016,
- Considérant que 3 agents n'ont pas été nommés au titre de la liste d'aptitude avec effet au 01/07/2016,
- Vu l'avis de la Commission Administrative Paritaire du 13 Juin 2017,

ARRETE

Article 1^{er} : A compter du 1^{er} Juillet 2017, sont inscrites ou réinscrites sur la liste d'aptitude pour l'accès au grade de Rédacteur par voie de promotion interne :

- Madame BOURGEOIS DE LAVERGNE née BORRINI,
- Madame CANAC Nadine,
- Madame CAPELLE Maryline,
- Madame DURAND Patricia née RUFFEL,
- Madame HAAS Christine,
- Madame LAURENT Anne née ALBERT,
- Madame PAGES Maryse née FOURES,
- Madame VIRAZELS Chantal,
- Madame WILLAEY Sandrine née MICHEL.



Article 2 : Tout agent inscrit sur liste d'aptitude et non nommé au terme d'un délai de 2 ans peut toutefois faire l'objet d'une réinscription sur cette liste à 2 reprises sous réserve de faire connaître, un mois avant le terme, son intention d'être maintenu sur ladite liste l'année suivante.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à M. le Préfet du Tarn, et, pour publication, aux collectivités territoriales du Département.

Fait à Albi, le 28 Juin 2017
Le Président,



Sylvian CALS

Le Président,

Certifie sous sa responsabilité la caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de la publication dans la Bourse de l'Emploi.